

Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF)

INFORMATIONS :

Public :

- Demandeurs d'emplois, personnes en reconversion professionnel (transition pro ou CSP)
- Contrat de professionnalisation
- Apprentis

Prérequis :

- *Maîtriser des savoirs de base relatifs à l'expression écrite et orale*
- *Avoir le sens du relationnel et un attrait pour la communication*
- *Présenter des capacités d'adaptation et des compétences en lien avec le secteur de l'aide à domicile*

Durée : 501h en Centre de formation et 280h de stages pratiques

Intervenant :

Professionnels du secteur du social, du médico-social et de la santé

CONTEXTE :

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

LE + DE LA FORMATION

Formation en Alternance avec 2/3 de formation en centre de formation et 1/3 en stages pratiques.

OBJECTIFS :

Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF)

Au terme de la formation, le candidat devra être capable de :

- Acquérir les compétences techniques pour une intervention de qualité au domicile du particulier
- Acquérir les compétences relationnelles et de communication nécessaires à cette profession
- Favoriser votre insertion professionnelle par l'accès à un premier niveau de professionnalisation
- De travailler aux domiciles des particuliers, chez eux, en autonomie...
- D'aider des personnes dans leur quotidien
- De travailler dans les entreprises et associations du secteurs des services à la personne

Au cours de la formation, le candidat pourra :

- Préparer les différentes épreuves de validation du titre, afin de favoriser sa réussite au diplôme.
- Développer autonomie, curiosité et réflexivité, afin de construire son identité professionnelle

PROGRAMME :

- CCP1 : Entretenir le logement et le linge d'un particulier. (91h) d'enseignement théorique
- CCP2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien. (140h) d'enseignement théorique
- CCP3 : Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile. (126h) d'enseignement théorique
- CCS : Accompagner des personnes en situation de handicap à leur domicile (119h)

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE —

Développer une pédagogie adaptée à un public adulte en formation :

- Nos intervenants sont formés aux techniques pédagogiques adaptées à un public adulte. Pour permettre à chacun des apprenants de s'approprier les apports cognitifs et de repérer la façon dont il « apprend le mieux », nos intervenants proposent des activités pédagogiques variées, alternant méthode active,

Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF)

interrogative et transmissive, toujours en lien avec les pratiques professionnelles des apprenants, ou celles observées sur le lieu de stage. La diversification des supports et des techniques d'animation permet d'accompagner nos apprenants dans leur diversité. Il s'agit pour l'intervenant de permettre aux apprenants de faire l'expérience de nouvelles méthodes d'apprentissage, de repérer celles qui lui sont le plus favorables, pour acquérir les compétences attendues et préparer aux mieux les épreuves de validation. La mise en place d'activités pédagogiques transversales et les temps dédiés à la préparation des validations donnent l'occasion d'un accompagnement personnalisé.

L'alternance intégrative :

- Dans le cadre de l'alternance intégrative, le terrain est un lieu tout aussi apprenant que le centre de formation. Chaque apprenant dispose d'un tuteur. Un temps est dédié à la mise en place de retours d'expériences, qui permettra à l'apprenant de mettre en sens les acquis de terrain. La mise en place de micro-objectifs lors des périodes de 3 semaines de stage, en parallèle de la conduite d'activités confiées à l'AES, facilite la progression et la construction d'apprentissage structuré.

La réflexivité est un concept clé dans le cadre de l'alternance intégrative. La participation au groupe d'analyse des pratiques professionnelles et le REX (retour réflexif) favorisent le développement de la capacité à questionner ses actes au quotidien, favorise les liens entre acquis de

Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF)

formation et acquis de terrain.

Encourager l'autonomie :

- Nous considérons nos apprenants comme des professionnels ou futurs professionnels du secteur, un public adulte, volontaire et responsable. A ce titre, nous privilégions des méthodes favorisant la co-construction des savoirs et l'élaboration progressive d'un positionnement professionnel adapté. Aussi, notre intention est de faire de l'apprenant un acteur de sa formation, de favoriser l'autonomie dans les apprentissages et d'encourager la curiosité professionnelle par le biais d'activités pédagogiques adaptées (travaux pratiques, enquêtes, projet transversal, étude de cas, visite d'établissement...). Ces travaux donnent lieu dans un second temps à un travail de formalisation.

Accompagner des individus et un groupe :

- La constitution de parcours individualisés génère une dynamique de groupe spécifique, influencée par le rythme et parcours de chacun. Les intervenants accompagnent ces entrées et sorties, et favorisent la dynamique de groupe, en veillant à l'intégration ou au temps d'absences de certains apprenants. Les apprenants sont sensibilisés à ce mode de fonctionnement lors de l'entretien d'admission et lors de l'entretien de contractualisation. Les travaux en sous-groupe sont encouragés, de même que la mixité des publics et des spécialités, afin de faire du collectif un véritable levier d'apprentissage, et un lieu de solidarité.

EVALUATION & LIVRABLES

- Evaluations continues tout au long de la formation
- Evaluation des périodes en immersion professionnelle
- Rédaction d'un dossier professionnel
- Evaluation finale sur plateau technique suivie d'un entretien avec un jury professionnel

En début de formation, nous remettons un livret au stagiaire quel soit la modalité de formation, initiale, formation en apprentissage ou formation en contrat de professionnalisation où sont répertoriées les informations suivantes :

- Coordonnées de l'OF, des personnes prenant en charge la formation (responsables de la formation, assistante de formation, formateur référent)
- Les différents thèmes et modules de formation.
- La validation du diplôme.
- Le cadre réglementaire de référence.
- Le référentiel professionnel de l'AdVF.
- L'organisation et principe de mise en œuvre
...